

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE BRUYERES**

**Séance du 22 Juin 2021 – N°DCM\_DCM\_2021\_054**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Nombre effectif légal du Conseil Municipal	Nombre de membres en exercice actuellement	Nombre de membres présents à la séance
23	23	19
Nombre de membres ayant donné pouvoir	Nombre de membres excusés	Nombre de membres absents
4	0	0

*L'an deux mil vingt, le vingt-deux juin à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Denis MASY, Maire.*

**Présents** : M. Denis MASY, Mme Pascale FETET, M. Martial HILAIRE, Mme Joëlle MANGIN, M. Jean-Paul MENIA, Mme Sandrine REMY, M. Daniel RUZZIER, Mme Céline LECOMTE, M. Philippe LEGER, M. Fabien RICHARD, Mme Sylvie GUILLAUME, Mme Anna MAIRE, M. Cyril ISSELET, M. Geoffrey FONDERFLICK, M. Olivier REMY, M. Ludovic DURAIN, Mme Elisabeth CHRISTOPHE, M. Pascal POIROT, M. Christian CERF.

**A donné pouvoir** : M. Jean-Albert HABY à M. Martial HILAIRE, Mme Coralie THOMAS à M. Daniel RUZZIER, Mme Elisabeth CUNY à M. Fabien RICHARD, Mme Marie LAURENT à M. Ludovic DURAIN

*A été nommée secrétaire de séance : Madame Elisabeth CHRISTOPHE*

**Date de la convocation**

18 Juin 2021

**Date d'affichage**

23 Juin 2021

**Jeunesse – Tarifs**  
**périscolaires**

*Madame Joëlle MANGIN, adjointe aux affaires scolaires, expose aux membres du Conseil Municipal que le service jeunesse de la commune va proposer une ouverture supplémentaire le mercredi après-midi pour l'accueil des enfants de Bruyères et du territoire à compter de la rentrée scolaire prochaine.*

*Elle indique qu'il est donc nécessaire de fixer des tarifs pour ces nouveaux temps d'accueil.*

*Elle précise que les membres de la Commission Qualité Service, dans sa séance du 16 juin dernier, ont émis un avis favorable sur ces tarifs.*

*Elle invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur ces tarifs applicables au 1er septembre 2021.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Considérant qu'un nouveau temps d'accueil périscolaire va ouvrir à la rentrée scolaire 2021/2022,*

*Entendu l'exposé de Madame Joëlle MANGIN, adjointe aux affaires scolaires,*

*Après en avoir délibéré,*

**FIXE**, à l'unanimité, à compter du 1er Septembre 2021, les tarifs indiqués ci-dessous :

ACCUEIL				
	Bruyères		Extérieurs	
QUOTIENT FAMILIAL	≤ à 649€	> à 649€	≤ à 649€	> à 649€
Forfait 1 temps d'accueil matin (2h30) de 7h00 à 9h30 ou de 9h30 à 12h00	2.50	2.75	2.75	3.00
Forfait 2 temps d'accueil matin (5 h)	5.00	5.50	5.50	6.00
½ journée matin + repas tiré du sac (7h à 12h30)	5.90	6.50	7.30	8.00
Forfait 2 temps d'accueil matin (5 h)	5.00	5.50	5.50	6.00
Forfait 1 temps d'accueil après-midi (2h30) de 13h30 à 16h00 ou de 16h00 à 18h30	2.50	2.75	2.75	3.00
Forfait 2 temps d'accueil après-midi (5 h)	5.00	5.50	5.50	6.00
½ journée après-midi + pause méridienne (13h à 18h30)	5.90	6.50	7.30	8.00
Forfait journée complète (7h-18h30)	11.80	13.00	14.60	16.00
ACTIVITES				
Forfait d'Activité par trimestre de 9h30 à 11h30	28.00	30.00	30.00	32.00
Activités de pleine nature : de 13h30 à 15 h (6-9 ans) et 15h00 à 17h00 (10-15 ans) : Forfait à l'année	70.00	77.00	77.00	84.70
Activités de pleine nature de 13h30 à 15 h (6-9 ans) et 15h00 à 17h00 (10-15 ans) : Forfait au trimestre	30.00	33.00	33.00	36.30

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Denis MASY